

## **Réponse de l'Association Initiatives Dionysiennes ([www.aid97400.re](http://www.aid97400.re)) au PPGDND2015**

**Envoyé sur [enquete-plandechets@cg974.fr](mailto:enquete-plandechets@cg974.fr)**

### **Contenu**

1	Extrait du résumé non technique du PPGDND :.....	2
2	Analyse critique de ce résumé.....	3
2.1	« Une réduction de la production de déchets non dangereux par des efforts de prévention, portés par l'ensemble des acteurs. »(Objectif 1 du scénario retenu) .....	3
2.2	L'amélioration de la valorisation matière des déchets non dangereux par une augmentation des performances de collecte et des taux de valorisation .....	4
2.3	La valorisation organique d'une partie du gisement de déchets non dangereux (bio déchets, déchets verts, sous-produits d'assainissement, déchets agricoles, après traitement par compostage et/ou méthanisation) par retour au sol, tout en prenant en considération les éventuels freins ou contraintes inhérentes à cette démarche .....	7
2.4	La mise en place d'une valorisation énergétique de certains déchets non dangereux (fraction à haut PCI des OMR, refus de tri des emballages recyclables, cartons et encombrants, déchets non dangereux non inertes, fraction des sous-produits d'assainissement) pour participer à l'objectif d'autonomie énergétique sur le territoire. ....	8
2.5	La mise en place d'unités de tri mécanique pour le flux d'ordures ménagères résiduelles afin d'optimiser les trois voies de valorisation :.....	8
2.5.1	Optimisation de la valorisation matière par extraction d'une fraction aisément recyclable type ferrailles, etc... .....	8
2.5.2	Optimisation de la valorisation énergétique par amélioration du rendement énergétique des installations de traitement, après tri et détournement de la fraction à bas PCI du flux OMR.....	9
2.5.3	Optimisation de la valorisation organique par traitement biologique de la fraction organique du flux d'OMR (fraction à bas PCI), et retour au sol du produit normé et/ou valorisation énergétique. » .....	10
3	Petits problèmes financiers .....	10
4	Nos demandes .....	11

Les fondateurs d'AID se sont intéressés au problème des déchets dès 2001, deux ans avant la création de l'association, dans le cadre du café citoyen économique « Caféco ». Ils ont ainsi participé à la lutte contre le premier PDEDMA et poursuivi l'action citoyenne de manière continue depuis.

AID considère que les citoyens doivent s'intéresser à ce qui conditionne leur vie quotidienne et ne pas laisser les élu-e-s et les entreprises décider pour eux : on a pu voir que dans la majeure partie des cas, les choix faits par autrui n'étaient pas optimaux, ni pour les citoyens individuellement, ni collectivement.

## **1 Extrait du résumé non technique du PPGDND :**

« Compte tenu des résultats de l'analyse multicritères proposée, le Comité de Pilotage du 13 septembre 2013 a choisi de retenir le scénario 2, avec ses variantes 2a et 2b. Ce scénario optimise la production énergétique des installations de valorisation énergétique, via l'extraction de la fraction à haut PCI du flux d'OMR dans des installations de tri mécanique, et prévoit une valorisation organique de la fraction organique des OMR par compostage et éventuellement méthanisation.

Ce scénario multi-filières est pertinent dans un territoire insulaire, et prévoit :

1/ Une réduction de la production de déchets non dangereux par des efforts de prévention, portés par l'ensemble des acteurs.

2/ L'amélioration de la valorisation matière des déchets non dangereux par une augmentation des performances de collecte et des taux de valorisation,

3/ La valorisation organique d'une partie du gisement de déchets non dangereux (bio déchets, déchets verts, sous-produits d'assainissement, déchets agricoles, après traitement par compostage et/ou méthanisation) par retour au sol, tout en prenant en considération les éventuels freins ou contraintes inhérentes à cette démarche,

4/ La mise en place d'une valorisation énergétique de certains déchets non dangereux (fraction à haut PCI des OMR, refus de tri des emballages recyclables, cartons et encombrants, déchets non dangereux non inertes, fraction des sous-produits d'assainissement) pour participer à l'objectif d'autonomie énergétique sur le territoire.

5/ La mise en place d'unités de tri mécanique pour le flux d'ordures ménagères résiduelles afin d'optimiser les trois voies de valorisation :

a/ Optimisation de la valorisation matière par extraction d'une fraction aisément recyclable type ferrailles, etc...,

b/ Optimisation de la valorisation énergétique par amélioration du rendement énergétique des installations de traitement, après tri et détournement de la fraction à bas PCI du flux OMR,

c/ Optimisation de la valorisation organique par traitement biologique de la fraction organique du flux d'OMR (fraction à bas PCI), et retour au sol du produit normé et/ou valorisation énergétique. »

## **2 Analyse critique de ce résumé**

### **2.1 « Une réduction de la production de déchets non dangereux par des efforts de prévention, portés par l'ensemble des acteurs. »(Objectif 1 du scénario retenu)**

Il est louable d'inscrire dans le scénario des mentions légalement obligatoires et qui vont dans le bon sens si on parle de « gérer de manière soutenable les déchets ». Mais qu'avons-nous pour juger de la faisabilité des annonces ? S'il faut se baser sur l'acquis (n'oublions pas que le département s'agite depuis plus de 20 ans dans ce domaine et qu'il devrait y en avoir quelques traces ?), c'est bien maigre !

Il faut donc, DES MAINTENANT prendre des mesures concrètes et les financer :

1ère mesure : organiser l'évolution irréversible des modes de production, de distribution, d'acquisition et d'utilisation des biens et services, et notamment lorsqu'ils sont générateurs de déchets au sens large (cela dépasse donc les seuls déchets non dangereux)

2ème mesure : développer une véritable stratégie, complète et cohérente, en privilégiant la prévention sur les interventions a posteriori

3ème mesure : assurer une information puis une formation de tous les intervenants c'est-à-dire tout le monde, en utilisant tous les réseaux disponibles (éducation nationale, entreprises, réseaux sociaux) !

Ces mesures doivent comporter des éléments très pratiques, comme des indicateurs permettant un suivi simple et direct par tous (les plans « Zéro Déchet » en fournissent de nombreux), des interdictions, des recommandations, des chartes incitatives couplées avec des mesures financières : par exemple on surtaxe les produits (avec l'octroi de mer !) et on applique un taux réduit pour les produits et comportements répondant à la charte (limitation des emballages, vente en vrac, circuits courts pour les emballages)

## **2.2 L'amélioration de la valorisation matière des déchets non dangereux par une augmentation des performances de collecte et des taux de valorisation**

On ne peut normalement que souscrire à cet objectif mais encore faudrait-il définir précisément « performance de collecte » et « taux de valorisation ».

Nous répétons que la première action est celle de faire baisser la quantité de déchets en supprimant les emballages inutiles et les sources de déchets qui le sont tout autant.

→ Le « courrier non adressé » représente selon l'ADEME (chiffres 1999) 992 000 tonnes, soit une moyenne de 17 kg par habitant et par an. A défaut de l'interdire, et en plus des campagnes « STOP-PUB » l'instauration d'une taxe du type Eco Emballages, sur les distributions de tracts et prospectus publicitaires s'impose, à la fois pour couvrir le coût du traitement et pour dissuader.

Ensuite il s'agit de traiter le problème des contenants utiles qui peuvent être prioritairement réutilisables ou à défaut recyclables.

→ Tous les emballages « publicitaires » peuvent être remplacés par des emballages réutilisables consignés, comme cela se fit longtemps et comme c'est de nouveau le cas dans certains pays. Là aussi une taxe différentielle peut rendre à nouveau rentable la consigne. Il faut aussi songer à la vente en vrac qui permet à chacun d'apporter son contenant ou de prendre un contenant « générique » consigné (lors du remplissage, un autocollant est émis avec les mentions obligatoires sur le produit et sa date d'achat, les compléments pouvant être trouvés sur internet avec le numéro de la vente.)

Puis il faut penser aux objets et matériaux qui cessent d'être utiles mais qui pourraient l'être pour d'autres et qui sont donc destinés aux ressourceries.

→ Rentrent aussi dans ce lot tous les produits en panne dont certains sont réparables ou qui à défaut seront déconstruits par une filière ad hoc. L'économie circulaire est un modèle économique où les matériaux sont recyclés en permanence : il s'agit de créer des entreprises de valorisation des ressources comme par exemple Eco-Cycle qui est la plus grosse organisation de recyclage à but non lucratif des Etats-Unis. Ses salariés trient 50 000 tonnes de déchets par an, soit près de la moitié de ce que jettent les 300 000 habitants de la ville de Boulder au Colorado. Eco-cycle a créé en 2002, un Centre de récupération des matériaux difficiles à recycler appelé le CHARM (Center for Hard to Recycle Matériel), il a pour mission de trouver des débouchés aux matériaux en sollicitant les industriels que ce soit aux Etats-Unis ou à l'étranger.

Enfin il y a tout ce dont on ne sait pas quoi faire, mais pour lequel il doit y avoir une solution, a minima dans les déchèteries ou par un service d'enlèvement spécialisé.

Actuellement, il y a pour les zones collectées, un système avec deux poubelles (le verre étant traité à part dans des bornes), l'une (jaune) pour certains déchets pré-triés laissant de côté de nombreux produits triables, l'autre (grise) pour tout le reste, ce qui conduit à mélanger des déchets qui ne devraient pas l'être, ce qui rend plus difficile voire impossible un tri ultérieur ou en augmente beaucoup le coût. Le système actuel ne valorise pas l'effort individuel et au contraire incite même à en faire le moins possible: à la limite, on peut tout jeter dans sa poubelle grise !

La collecte devra être décomposée en :

- collecte collective (emballages superflus laissés au lieu de vente)
- déchèteries et annexes où chacun pourra apporter ses déchets triés par qualité. Il serait habile de fournir en échange, soit un rabais sur le coût annuel d'enlèvement des ordures ménagères soit un bon d'achat.
- collecte individuelle : ramassage à domicile

Une collecte individuelle responsable devrait être basée sur les critères suivants :

- séparation immédiate à domicile des déchets non fermentescibles des autres déchets : cela veut dire « lavage » et « raclage » (brossage ?) afin que la partie putrescible et généralement odoriférante qui rebute les gens parte à l'égout et soit traitée avec les eaux usées. Ceci est doublement positif : augmentation de la charge souvent trop faible car trop diluée de l'usine de traitement des eaux usées, et augmentation de la production de méthane. Les déchets alimentaires en petite quantité devraient pouvoir suivre de la même manière si on ne trouve pas d'utilisation autre (réutilisation, nourriture d'animaux, compostage) en sachant qu'il faut plutôt privilégier les toilettes pour ne pas boucher les conduites. Le réseau d'égouts devra être en bon état, pour que la durée de transit jusqu'à la station de traitement des eaux usées ne permette pas la fermentation ! (dans les villes nouvelles autour de Stockholm dans les années 1970, les déchets fermentescibles étaient traités par un broyeur d'évier et envoyés à l'égout).
- poubelle verte qui permettra d'évacuer les déchets fermentescibles qui ne seraient pas utilisés sur place. Cette poubelle devra être évacuée au moins 3 fois par semaine. La surconsommation de carburants fossiles sera à terme enrayée par l'utilisation de biogaz issu de la méthanisation pour faire rouler les véhicules utilisés, ou par l'utilisation de modes doux favorisés par la proximité des lieux de regroupement des déchets..
- poubelle jaune à trier ne contenant que des déchets « secs » (sans huile, ni eau, ni déchets alimentaires ou verts) destinés à un centre de tri.

Concernant la valorisation, le Plan de gestion est peu ambitieux quant à la valorisation des déchets par recyclage. Ce point n'apparaît même pas dans ce que prévoit le scénario retenu cité ci-dessus. Or la situation actuelle est très mauvaise : environ 84 % des déchets vont en décharge et 16 % seulement sont valorisés contre

30 % de valorisation en métropole et 60 % en Allemagne ou en Belgique. Pourtant en valorisant, on pourrait créer un véritable secteur économique à partir des déchets.

Il est nécessaire d'arriver à créer une véritable économie du déchet dans les activités de récupération, réutilisation, réparation, recyclage et valorisation.

Autrefois caractérisée par une forte proportion de postes peu ou pas qualifiés, la filière déchets bénéficie maintenant une grande diversité de savoir-faire et de compétences. Le contexte législatif et réglementaire, les évolutions technologiques, la diversification des filières de valorisation, permettent le développement d'emplois hautement qualifiés sur l'ensemble des secteurs des entreprises et dans les collectivités locales, sans pour cela entraîner la disparition des emplois moins qualifiés. L'orientation vers la prévention de la production des déchets sera source de nouveaux emplois, en matière de recherche, d'innovation, mais aussi de conseil, d'assistance, dans les métiers de la communication auprès de différents publics etc.

La création d'un véritable service public des métiers de l'environnement et plus particulièrement du déchet considéré comme une matière première secondaire permettra de relever le défi d'une économie circulaire où les déchets reviennent dans le circuit économique pour une nouvelle vie. En partenariat avec l'Université, ce service public travaillera dans la recherche et l'innovation en matière de recyclage.

Pour réduire la production des déchets, les élus doivent mener une politique volontariste et courageuse qui aille bien au-delà d'une simple sensibilisation. Nous reprenons ici des préconisations largement partagées par tous ceux qui ont réfléchi à la durabilité de nos comportements :

- l'instauration d'une taxation fortement dissuasive à l'importation mais aussi à la vente locale des emballages et produits polluants, par exemple les plastiques chlorés. Il s'agit de pénaliser les emballages polluants au profit des emballages réutilisables mais aussi sanctionner le volume de ces emballages. Cette taxation est cohérente avec le principe du pollueur payeur (loi du 15 juillet 1975).
- le remplacement de la «Taxe d'Ordures Ménagères » par la mise en place de « Redevance Incitative », tel que préconisée par le Grenelle de l'Environnement. Pour faire simple, la taxe c'est « vous triez ou vous ne triez pas, on s'en moque, vous payez la même chose ». La redevance c'est « mieux vous achetez, plus vous triez, mieux vous compostez, moins vous payez ». Le système de la redevance part donc du principe que l'enlèvement de tout ce qui est recyclable et valorisable est gratuit ou presque : en gros le verre et le contenu du bac jaune actuel, plus les déchets fermentescibles qui peuvent être compostés soit individuellement, soit dans des bacs à compost collectifs, soit sur des aires de compostage après ramassage dans les zones d'habitat collectif ou au porte à porte. L'usager-citoyen ne paie ainsi que pour le ramassage des déchets résiduels et, en grande partie, proportionnellement à la quantité de ces résidus non-valorisables. On comptabilise, le poids ou le

volume des déchets de chaque ménage. Partout où ce principe a été expérimenté, le volume de déchets a fortement décru.

### ***2.3 La valorisation organique d'une partie du gisement de déchets non dangereux (bio déchets, déchets verts, sous-produits d'assainissement, déchets agricoles, après traitement par compostage et/ou méthanisation) par retour au sol, tout en prenant en considération les éventuels freins ou contraintes inhérentes à cette démarche***

La rédaction de cet item présuppose qu'il va y avoir forcément des freins ou contraintes... c'est une prédiction auto-réalisatrice car on connaît parfaitement quels sont principalement ces freins : la volonté de construire des incinérateurs et donc de les alimenter qui est directement opposée à l'idée de tri, de recyclage, de réemploi, d'économie d'emballages, toutes actions qui diminuent le gisement combustible et son pouvoir calorifique !

Afin de permettre une qualité agricole des produits finaux de traitement, il va donc falloir assurer une traçabilité de tout ce qui va être méthanisé (déchets biologiques sauf bois massif, boues), ou gazéifié (bois massif non réutilisable) ou composté (fraction des déchets verts et alimentaires). Les réseaux d'égout devront être séparatifs et les eaux des deux réseaux traitées séparément, car les eaux de ruissellement contiennent des matières (caoutchouc, métaux lourds, poussières) de nature à polluer les boues et à interdire de les utiliser dans des digesteurs à méthane dont le reliquat doit avoir une qualité agricole. Les déchets verts devront être stockés à l'abri des pollutions. Ne devront être traités par cette filière que des produits autorisés et traçables.

La méthanisation permet de produire après traitement du méthane pur qui peut avoir trois utilisations :

- être utilisé pour les besoins domestiques (par réseau ou après mise en bouteille)
- être utilisé dans les camions de collecte des déchets et dans les véhicules agricoles
- pour le reliquat produire par cogénération de l'électricité et de la chaleur pour améliorer le rendement de la méthanisation.

En outre le reliquat de la production consiste en eau et en sels minéraux qui doivent revenir aux cultures (fret de retour).

**2.4 La mise en place d'une valorisation énergétique de certains déchets non dangereux (fraction à haut PCI des OMR, refus de tri des emballages recyclables, cartons et encombrants, déchets non dangereux non inertes, fraction des sous-produits d'assainissement) pour participer à l'objectif d'autonomie énergétique sur le territoire.**

Nous refusons absolument la prétendue « valorisation énergétique » qui est un leurre. Les incinérateurs nécessitent un apport d'hydrocarbures et un fonctionnement à flux constant, ce qui nécessite la présence dans les déchets de matières recyclables comme les plastiques ou le bois pour relever le pouvoir calorifique que la présence d'éléments peu ou pas combustibles fait baisser, ces éléments étant soumis au feu pour être soi-disant « purifiés ». Il n'en est rien. Le mélange de corps différents dans une combustion produit des sous-produits particulièrement nocifs comme les dioxines et les furanes, génère 1/3 d'imbrûlés, des gaz, fumées et poussières qu'il faut traiter, consomme de l'eau. L'incinérateur transforme beaucoup de déchets non dangereux en trop de déchets dangereux qu'on ne sait pas traiter intelligemment !

**2.5 La mise en place d'unités de tri mécanique pour le flux d'ordures ménagères résiduelles afin d'optimiser les trois voies de valorisation :**

**2.5.1 Optimisation de la valorisation matière par extraction d'une fraction aisément recyclable type ferrailles, etc...**

Ces opérations de tri ne peuvent s'effectuer que si les habitants n'ont mis dans leur poubelle jaune que des éléments propres, qui dès lors ne sont plus susceptibles d'interagir et de se dégrader, voire d'être dangereux pour les personnels et installations. Pour des quantités plus importantes, il serait préférable que les déchèteries achètent ces matériaux recherchés, ce qui inciterait à les y apporter déjà triés.

En ce qui concerne le Tri Mécano-Biologique (voie humide), nous refusons absolument cette technique (qui actuellement n'est plus préconisée que pour des refus de tri) car c'est en réalité un concept résumé par : « jetez, nous ferons le reste ».... et nous vous présenterons la facture, de préférence sous forme de redevance incontrôlable !

Il en existe deux variantes avec les procédés commerciaux CALCIOR (au début des années 2000) et OXALOR (variante au début des années 2010) qui prétendent « stabiliser » à la chaux un magma informe de déchets, en extraire les matières qui

ont une valeur de récupération, en extraire aussi un « produit » qu'on prétend utiliser pour amender les sols (c'est un fait que certains sols demandent à être chaulés mais pas forcément gavés simultanément de billes de verre et de métaux lourds !) Et enfin brûler le reste pour en extraire, de manière quasi-magique de l'électricité qu'on prétend « renouvelable » !

A la Réunion, l'utilisation de chaux vive comporte plusieurs inconvénients :

- Elle nécessiterait la création de « fours à chaux » particulièrement producteurs de CO<sub>2</sub>, dont nous ne disposons plus à La Réunion, pas plus que de calcaire comme matière première ;
- Elle est coûteuse à l'importation, car exigeant pour son transport une atmosphère absolument desséchée.
- Elle est incompatible avec la méthanisation ou le compostage, et donc s'oppose à une valorisation organique pour la filière agricole.
- Nous n'avons pas non plus de four à clinker nécessitant l'apport de matières de granulométrie très fine. Ces procédés à base de chaux vive sont donc très difficilement applicables à la Réunion.
- Le dernier four à chaux a fermé il y a 20 ans, utilisait des coraux morts, ce qui risquait à terme de faire disparaître les plages. Et la chaux corallienne n'est plus utilisée non plus dans le processus de fabrication du sucre à partir de la canne.

### **2.5.2 Optimisation de la valorisation énergétique par amélioration du rendement énergétique des installations de traitement, après tri et détournement de la fraction à bas PCI du flux OMR.**

La valorisation énergétique est, rappelons-le, un leurre qui a en réalité d'autres fonctions. La réduire à une production d'électricité, somme toute très secondaire par rapport à la consommation régionale est une politique à courte vue qui ignore d'autres aspects aussi importants (par exemple consommation de combustibles fossiles pour la combustion et pour les opérations préalables).

Il faut rappeler que l'Union Européenne interdira tout nouvel incinérateur à partir de 2020 et il semble que le forcing actuel ait pour but d'obtenir un engagement sur un quart de siècle sur une technologie révolue et chère au profit d'intérêts privés et aux dépens de l'intérêt public et de celui des citoyens. Par ailleurs, l'application future de la TGAP devrait ruiner l'équilibre financier prévu, sauf à répercuter sur les citoyens !

En ce qui concerne les déchets verts, en volume importants à La Réunion, ils peuvent aisément et progressivement remplacer le charbon dans la combustion de la bagasse, et la génération d'électricité : voilà un moyen astucieux pour diminuer notre facture en énergie fossile

### **2.5.3 Optimisation de la valorisation organique par traitement biologique de la fraction organique du flux d'OMR (fraction à bas PCI), et retour au sol du produit normé et/ou valorisation énergétique. »**

La première valorisation organique est de lutter contre le gaspillage alimentaire en réduisant les portions, en valorisant le « doggy-bag » dans la restauration collective, en faisant des circuits courts pour nourrir les animaux. Ensuite, il convient, quand des quantités importantes sont disponibles, d'organiser une collecte séparée. En aucun cas, les produits organiques ne doivent être mélangés avec des produits non organiques pouvant les détériorer. Enfin le traitement doit avoir pour but de recycler les produits organiques dans un cycle organique, ce qui exclut les adjuvants et autres poudres de perlimpinpin dégradant le résultat final et empêchant son utilisation pour amender les sols en respect des directives européennes.

## **3 Petits problèmes financiers**

D'après l'argumentaire du Conseil Départemental, le coût des deux installations pour les contribuables s'élève à :

<u>Investissement</u>	724 millions €
<u>Plus la prévention, les centres de tri et la collecte</u>	285 millions €
<u>Total</u>	1.009 millions €

Il ne faut pas oublier le coût de l'exploitation :

<u>Bassin Sud-Ouest</u>	60 millions €/an
<u>Bassin Nord-Est</u>	56 millions €/an

Coûts d'exploitation du "scénario" retenu 116 Millions € H.T. /par an

### **LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS**

Les actions prévues dans le Plan, s'inscrivent tout d'abord dans une perspective de diminution des quantités de déchets à la charge des collectivités. Comme indiqué précédemment, le monde économique est le plus grand producteur de déchets non dangereux du territoire : il lui appartient de prendre en charge les coûts de la gestion des déchets qu'il produit selon les modalités réglementaires existantes en la matière (acquittement de la redevance spéciale, partenariat public/privé,...)

Si l'on traduit en français basique :

Redevance spéciale = augmentation des prix de vente = à charge des citoyens

"Partenariat public/ privé" ça veut dire le bénéfice aux privés et le déficit au public, donc à combler par nous: les contribuables.

## 4 Nos demandes

Après tant d'années perdues en plans incomplets faute d'une vision large dans le temps et dans l'espace, il serait opportun :

- que les autorités s'inscrivent dans une démarche globale « Zéro Waste » pour les guider et pour bénéficier de l'expérience acquise en Italie (Capannori, Trévis) et aux USA (San Francisco) où en quelques années un taux de réduction des déchets résiduels de 80% a été atteint.
- que soit établi un inventaire de toutes les décharges légales et illégales dont la Réunion est truffée afin de prévoir la remise en état des sites, l'utilisation de certains d'entre eux dans le futur pour des sites de stockage ultimes (au lieu d'aller dévaster d'autres endroits) et le recyclage des déchets qui s'y trouvent encore, ce qui peut en outre permettre à certaines filières locales de recyclage d'atteindre le seuil de rentabilité.
- que la problématique « déchets » soit l'occasion de choisir le mode d'organisation de la société et de l'économie dont les Réunionnais ont besoin pour espérer pouvoir vivre encore longtemps sur une île préservée et la plus autosuffisante possible dans le maximum de domaines, ce qui inclut donc l'alimentation, l'énergie, les matières premières ;
- que les choix technologiques et organisationnels permettent de créer les emplois dont les Réunionnais ont besoin, emplois niés par une filière de valorisation énergétique.

*Dossier réalisé par Jean-Marc Tagliaferri, amendé par Bruno Bourgeon, Président de l'Association Initiatives Dionysiennes*

AID soutient le Collectif Réunion Zéro Déchet ( <http://fr.zerodechet974.wikia.com>)

AID est adhérente de Zéro Waste France, ex-Collectif National Indépendant d'Information sur les Déchets ( <https://www.zerowastefrance.org/fr>)